

# Séance du mercredi 07 mai 2008

~~~~~

L'an deux mil huit, le sept mai à dix neuf heures, le Comité Syndical du SIVOM de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Villars les Bois, sous la Présidence de Monsieur MARTIN Jean-Michel, président, d'après les convocations faites le 28 avril 2008.

Présents : MMES PERAT Sylvie et THOUARD Geneviève, MM. VITRY Jean, MARTIN Jean-Michel et ROUDIER Patrick.

Absents excusés : M. MOYSAN Alain (pouvoir à Mme THOUARD) BEGEY Jean-Marie, VARANCEAU Jean-Luc et VICENTY Jean-Michel.

Invité présent : HAY Didier

Mme THOUARD Geneviève a été nommée secrétaire de séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

1. **Mise en place de la commission « matériel »**
2. **Organisation du travail**
3. **Autorisations de conduite**
4. **Questions diverses**

=====

Monsieur le Président donne lecture des procès-verbaux des réunions des 04 et 16 avril 2008. Aucune remarque n'étant faite, ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

### **1- Mise en place de la commission « matériel »**

Cette commission veillera principalement au suivi et à l'entretien du matériel appartenant au SIVOM. Monsieur le président propose que Monsieur Patrick ROUDIER soit responsable de cette commission. Il sera proposé à Jean-Michel VICENTY et Jean-Marie BEGEY d'être membre de cette commission.

### **Observations diverses concernant le matériel**

#### **a- la goudronneuse**

- Il est confirmé que le SIVOM n'a pas de dérogation évitant le fonctionnement du chronotachygraphe (« mouchard ») de la goudronneuse.

- Le devis pour la réparation du compresseur de la goudronneuse a été fourni par les Ets SAVIA. Il s'élève à 953 € HT (soit 1 139,79 € TTC).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de faire effectuer les travaux et autorise Monsieur le Président à passer commande auprès des Ets SAVIA de Saint-Jean d'Angély.

#### **b- la tondeuse autotractée Iséki**

- Il est signalé que la tondeuse n'est pas rendue propre lorsqu'elle vient de Migron. L'agent chargé du nettoyage en sera avisé.

- Monsieur le Président signale que l'entretien de la tondeuse Iséki est effectué par les Ets FORT de Saintes, mais cela entraîne des frais supplémentaires de déplacement et des délais d'intervention plus longs.

Un concessionnaire Iséki s'est récemment installé à Matha. Il s'agit de M. Félix FAURE qui a créé son entreprise « Espace Motoculture Faure ». Monsieur le Président propose que le suivi de la tondeuse soit réalisé par cette entreprise. Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de faire réaliser le suivi et l'entretien de l'Iséki par « Espace Motoculture Faure ».

### c- les broyeurs

- Un jeu de rechange de couteaux est toujours à prévoir pour éviter l'interruption des travaux.  
- Il semblerait que le broyeur de Migron (Nicolas FA1600) soit inutilisable. Ce qui pose un problème pour l'organisation des broyages. Cependant, Madame Sylvie PERAT va faire essayer le matériel par les agents. Des réparations seront envisagées s'il s'avère qu'il est effectivement en panne. Sylvie PERAT souhaiterait que ce broyeur soit intégré dans les équipements du SIVOM à l'instar de tout le matériel. Cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

## **2-Organisation du travail**

### a- Broyage

Compte-tenu que 2 voir 3 broyeurs permettent de faucher les bernes, la répartition peut se prévoir comme suit :

- Migron à partir du 19 mai (peut-être avant en fonction de l'état du broyeur)
- Villars du 07 au 16 mai
- Le Seure du 13 au 16 mai

### b- Débernage

- Migron : le programme n'a pas été établi car la commission communale des chemins, récemment constituée, n'a pas encore pu faire le bilan et les projets. Mais, cela devrait être réalisé pour la fin mai.
- Villars : 4 ou 5 jours
- Le Seure : 1 ou 2 jours

### c- Goudronnage

- Migron : pour les mêmes raisons que le débernage, il n'est pas possible à l'heure actuelle de prévoir le temps nécessaire.
- Villars : 3 semaines (soit 15 jours)
- Le Seure : 1 semaine (soit 4 jours)

### d- Travaux de maçonnerie au Seure

La commune de Le Seure souhaite construire des cases pour déposer des matériaux (gravillons, calcaire...) durant le mois de juin. Madame Geneviève THOUARD demande si le personnel des autres communes pourrait être mis à sa disposition.

Détail du travail : durée totale → 5 semaines dont 3 de travail effectif, soit :

- les fondations : 3 jours (du 28 au 30 mai)
- le montage des parpaings : 5 jours (du 9 au 12 juin)
- le crépissage : 5 jours (du 16 au 20 juin)

Migron et Villars donnent leur accord.

### e- Journée de solidarité « lundi de Pentecôte »

Par circulaire reçue ce jour, Monsieur le Directeur Général des Collectivités Locales rappelle les modalités d'organisation de la journée de solidarité suivant la loi 2004-626 modifiée par la loi 2008-351. Ainsi, dans les collectivités où aucune délibération (cas du SIVOM), le lundi de Pentecôte est à nouveau un jour férié. La réalisation de la journée de solidarité devra se prévoir par délibération suivant l'une des trois options proposée par la loi :

- « 1° le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai ;
- 2° le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur ;

3° toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel. »

Cette question sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

f- annualisation du temps de travail

Madame THOUARD fait observer que ce type d'organisation permet d'avoir plus de souplesse dans le travail ; c'est-à-dire augmenter les heures de travail lors des broyages, goudronnages, et les diminuer l'hiver lorsque l'activité est plus réduite.

Cet aménagement des horaires doit être concerté et faire l'objet d'un suivi rigoureux. Il pourrait être mis en place à partir de 2009.

**3- Autorisation de conduite**

La conduite d'un tracteur, d'un tracto-pelle et de la goudronneuse ainsi que la manipulation de la nacelle nécessite la détention d'une autorisation de conduite spécifique à chaque engin.

Le tableau suivant récapitule les autorisations obligatoires pour le SIVOM et les agents qui en sont titulaires :

|               | Tracteur <50ch<br>ou tondeur<br>(cat.1) | Tracteur<br>>50ch<br>(cat. 8) | Tracto-pelle<br>(cat. 4) | Goudronneuse<br>(cat. 5) | Nacelle<br>(cat. 1b) |
|---------------|-----------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------|
| MICHAUD J.-P. | Non                                     | Oui                           | Oui                      | Oui                      | Non                  |
| FAYS D.       | Non                                     | Oui                           | Oui                      | Oui                      | Non                  |
| TROCHUT W.    | Non                                     | Non                           | Non                      | Non                      | Non                  |

Les tarifs proposés par les différents organismes de formation consultés s'élèvent (par agent et par autorisation) :

- de 411 € à 460 € pour une session sur site en rassemblant 6 agents minimum.
- ou de 480 € à 718 € pour une session en centre de formation qui se trouve à St-Jean d'Angély ou Poitiers ou Royan suivant l'organisme choisi.

En cas de formation à l'extérieur, il faut prévoir l'acheminement du matériel, les frais de trajet, d'hébergement et de restauration des agents concernés.

Une formation sur site serait plus intéressante à mettre en place, il faut faire appel aux communes des alentours pour connaître leur besoin pour ce type de formation.

**4- Questions diverses**

a- rencontre avec le personnel

Monsieur le Président propose de rencontre avec le personnel lors de la prochaine réunion.

b- Téléphones portables

Faire ouvrir une 4<sup>ème</sup> ligne.

Modifier les 10 numéros d'appel dans le répertoire de chacun des téléphones, pour cela, il faut apporter les appareils au secrétariat.

c- la prochaine réunion

Elle est fixée au mercredi 04 juin 2008 à 19h00 à la Mairie de Le Seure

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée et ont signé au registre les membres présents.*